



## Politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU)

# Appel à projets Reconstruire la cohésion sociale après le COVID-19

### Préambule

La situation sanitaire actuelle, en raison de la pandémie, a des répercussions considérables non seulement sur le plan sanitaire ou économique, mais également sur le plan social. Les pertes de revenus d'une partie de la population, l'augmentation de la précarité et du recours aux prestations sociales, couplées aux mesures limitant les contacts interpersonnels et les interactions entre les individus altèrent notre cohésion sociale et notre vivre-ensemble. La limitation des déplacements, des loisirs, des réunions ou des rencontres a des conséquences négatives sur notre santé, nos comportements et notre rapport aux autres.

Dans ce contexte particulier, dont on ne connaît pas l'issue à ce jour, il est aujourd'hui nécessaire de renouer les liens de proximité et de solidarité, notamment dans les quartiers les plus précarisés du canton. En effet, la crise actuelle détient pour effet une distanciation sociale qui ne va pas sans affaiblir la cohésion au sein de la population. L'annulation de la grande majorité des événements publics dans les domaines de la culture, du sport ou autres événements sociaux, des rituels (mariages, enterrements, anniversaires, etc.) ne va pas sans impacter, peut-être durablement, les relations entre les individus composant notre société.

Dans ce contexte, et pour répondre au besoin de refaire société, le département de la cohésion sociale (DCS) lance un appel destiné à financer et promouvoir des projets s'inscrivant dans les domaines de la **culture**, du **sport** ou de l'**action sociale** et qui visent à renforcer la cohésion sociale en milieu urbain. Dans la mesure où une réponse plurielle et transversale est nécessaire pour répondre à ces enjeux, les projets articulant au moins deux de ces domaines sont encouragés.

### Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU), en application de la Loi relative à la cohésion sociale en milieu urbain du 19 avril 2012, dont l'objectif principal consiste à garantir à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal. Elle implique une approche coordonnée et transversale des politiques publiques et prend en compte la dimension territoriale du développement urbain.

Une telle approche est nécessaire dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, dans lequel cet appel à projets s'inscrit directement. En permettant de redonner du sens à la cohésion sociale, il vise à dépasser une période difficile sur les plans sanitaire, économique et social.

A cet effet, les projets déposés dans le cadre de cet appel devront s'inscrire dans les domaines suivants:

- 1. Lutte contre l'isolement ou le sentiment d'isolement;**
- 2. Actions collectives et/ou communautaires visant à (re)développer les liens sociaux;**
- 3. Réappropriation du vivre-ensemble et prévention des inégalités territoriales.**

## Projets éligibles

1. Tout projet répondant aux lignes directrices exposées ci-dessus est éligible. Il doit être déposé par une ou des administration(s) communale(s) du canton de Genève, qui garantit *ad minima* le tiers du financement total (voir plus bas). Il peut toutefois être porté par une ou des collectivités publiques, des entreprises, des associations, des fondations, ou des coopératives.
2. Les projets doivent proposer un projet d'intervention sur le territoire genevois, idéalement (mais pas nécessairement) dans l'un des quartiers identifiés comme prioritaires dans le cadre de la PCSMU, tels que figurant dans le rapport 2020 du Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE).
3. Les projets doivent débuter avant le 31 décembre 2021 et peuvent s'étaler sur plusieurs années. Cependant, l'objectif consiste à déployer des projets ponctuels (limités dans le temps) et dont l'ampleur est adaptée au financement à disposition (voir plus bas).

## Critères d'évaluation

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants:

1. Originalité et pertinence du projet par rapport aux lignes directrices de l'appel à projet et du contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.
2. Bénéfices attendus: projet ayant un impact social, culturel et/ou sportif renforçant la cohésion à l'échelle d'un territoire.
3. Transversalité: projet réunissant différentes approches et différentes dimensions de la PCSMU.
4. Lutte contre les inégalités territoriales: projet accordant une attention particulière aux objectifs de la PCSMU.
5. Mode de gouvernance: projet porté par une diversité de partenaires.

## Procédure de sélection

Un jury, présidé par Monsieur Thierry Apothéloz, Conseiller d'État chargé de la cohésion sociale et composé de membres du DCS, d'expert-e-s externes à l'administration et de représentant-e-s des milieux de l'action sociale, de la culture et du sport se détermineront sur les projets.

## Financement

Le DCS et une fondation privée débloquent à parts égales un montant total de 300'000 francs, soit 150'000 francs chacun.

Les projets retenus seront financés à hauteur maximale des deux tiers de leur coût, le dernier tiers devant être financé par les communes au sein desquelles ils prendront place et/ou par des fonds tiers sollicités par celles-ci.

**Le montant maximal du soutien financier prévu s'élève à 60'000 francs par projet**, couvrant la durée totale du projet. Les montants pourront être octroyés aux communes qui prennent part au projet et/ou aux partenaires désignés par celles-ci.

## Procédure de dépôt

Les communes intéressées sont invitées à déposer, pour leur compte et celui de leurs partenaires, un dossier comprenant les éléments suivants:

1. **Lettre de motivation**
2. **Brève présentation des partenaires du projet**
3. **Descriptif détaillé du projet**
  - a. **Besoins identifiés**
  - b. **Projet d'intervention**
  - c. **Résultats attendus**
  - d. **Nature des partenariats**
4. **Un budget présentant les charges et revenus (envisagés) du projet**

**\*\*\*Le délai de réponse est fixé au 23 avril 2021\*\*\***

Les dossiers sont à envoyer sous format numérique uniquement à l'adresse suivante:

[secretariat.dcs@etat.ge.ch](mailto:secretariat.dcs@etat.ge.ch)

## Evaluation

Un rapport évaluant l'impact du projet et l'affectation des montants octroyés devra être remis au DCS, au plus tard quatre mois après la fin du projet.

## Calendrier

- 9 mars 2021: Lancement de l'appel à projets
- 23 avril 2021: Dépôt des projets
- 29 avril 2021: Présentation des projets lors du dialogue social genevois
- Mai 2021 : Evaluation des projets devant le jury
- 21 mai 2021: Annonce des résultats

## Contact

Pour toute question relative à cet appel à projets, la personne de contact est Monsieur Hossam Adly, secrétaire général adjoint ([hossam.adly@etat.ge.ch](mailto:hossam.adly@etat.ge.ch)).

## Ressources

- Loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU, A 2 70), du 19 avril 2012.
- Rapport 2020 du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE), disponible sous le lien suivant: <https://www.ge.ch/document/rapport-2020-du-centre-analyse-territoriale-inegalites-geneve-cati-ge>